

**INCIDENCES SOCIALES, ECONOMIQUES ET
ENVIRONNEMENTALES LIEES AU COVID-19 AU TOGO
ET PLANIFICATION D'UNE RELANCE JUSTE**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE : LES CONSIDERATIONS SOCIALES, ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ET LE COVID-19 AU TOGO	5
I. Eléments d’appréciation des incidences du COVID-19 aux plans social et économique	6
II. Eléments d’appréciation des incidences de la pandémie au coronavirus au plan environnemental	21
DEUXIEME PARTIE : MESURES EN FAVEUR D’UNE RELANCE JUSTE ET EQUITABLE	29
I. Mesures sociales pour une relance juste et équitable	30
II. Mesures économiques pour une relance juste et équitable	31
III. Mesures environnementales pour une relance juste et équitable	33
CONCLUSION.....	34
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	36

INTRODUCTION

Le monde fait face à une crise sanitaire sans précédent. Selon le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), *la pandémie du COVID-19 est la crise sanitaire mondiale de notre époque et le plus grand défi auquel nous ayons été confrontés depuis la Seconde guerre mondiale*¹. En effet, apparue le 17 novembre 2019 dans la province de Hubei (en Chine centrale), et plus précisément dans la ville de Wuhan, elle s'est propagée dans le monde entier, comme une trainée de poudre. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a alerté dans un premier temps la République populaire de Chine et ses autres États membres, puis a prononcé l'état d'urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020.

La pandémie de COVID-19², est une pandémie d'une maladie infectieuse émergente, appelée la maladie à coronavirus 2019, provoquée par un virus appelé coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2).

Au total, ce sont environ 200 pays et territoires qui sont touchés par cette crise sanitaire mondiale, y compris les pays africains, dont le Togo.

Au 30 juillet 2020, à 21 :14, le Togo a enregistré 927 cas confirmés, avec 275 cas actifs, 634 personnes guérie(s), et 18 décès³. Cette crise constitue, pour le Togo, à l'instar d'autres pays du monde un défi majeur. Selon certains observateurs, l'impact du COVID-19 risque d'être humainement coûteux, socialement paralysant et économiquement dangereux, si ce ne l'est déjà. Cette crise nécessite, selon ces derniers, une réorientation des paradigmes de développement, si on veut limiter les répercussions de la pandémie sur les sociétés humaines et l'environnement.

Mais, la question est de savoir si nous disposons de suffisamment d'information, du point de vue de l'ampleur des conséquences de la maladie, au point de pouvoir prendre les décisions idoines face à l'urgence de l'heure. Sans nul doute, la réponse à cette question est négative.

Ceci étant, il devient dès lors utile et opportun de « *documenter les considérations sociales, économiques et environnementales et le COVID-19 au Togo en vue d'envisager la planification d'une reprise équitable* ».

Cette étude a un double intérêt. Sur le plan théorique, elle permet de mener une recherche sur un sujet nouveau, une maladie inconnue jusqu'à très récemment, et de proposer des réflexions tendant à enrichir la littérature actuelle sur la façon dont l'homme tente de surmonter les crises sanitaires auxquelles il fait face.

Dans la pratique, elle permet, à partir du vécu et du ressenti des femmes et des hommes, et à l'aune de ce que l'on observe comme incidences sur la nature, de suggérer des actions qui non seulement laissent percevoir des messages de sensibilisation pour contenir le mal, mais aussi qui peuvent favoriser un programme de changement de système transformateur.

¹ PNUD, www.undp.org/content/undp/fr/home/Coronavirus.html, consulté le 08/08/2020

² Signification de COVID : « CO » signifie « Corona » ; « VI » signifie « Virus » ; et « D » signifie « Disease » soit « maladie » en français enfin 19 renvoie à l'année de son apparition soit l'an 2019. ³ <https://covid19.gouv.tg/situation-au-togo/12/>, consulté le 08/08/2020

Pour ce faire, nous traiterons, tour à tour, les impacts sociaux, économiques et environnementaux de COVID-19 au Togo (première partie) et les mesures en faveur d'une relance juste et équitable (deuxième partie).

PREMIERE PARTIE : LES CONSIDERATIONS SOCIALES, ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES ET LE COVID-19 AU TOGO

La maladie à coronavirus (COVID-19), est une affection avec laquelle les Hommes ne se sont familiarisés que très récemment ; ils n'y sont donc que peu préparés. Pourtant, ce mal insidieux s'est installé au cœur de nos vies, semant de la désolation ; car notre faculté à résister aux conséquences de ce choc est limitée. Si, en soi, la maladie elle-même occasionne des gênes diverses, des décès, et obère les revenus des patients et les finances de l'Etat pour la prise en charge, les mesures-barrières initiées par le gouvernement aussi ont une incidence sur la vie des citoyens.

Parmi les mesures collectives prises afin de limiter la propagation de la maladie liée au COVID-19 au Togo, on peut mentionner :

- La suspension, à compter du vendredi 20 mars 2020, de toutes les liaisons aériennes en provenance des pays à haut risque ;
- L'annulation de tous les événements internationaux prévus au Togo à compter du 16 mars 2020 ;
- La fermeture de toutes les écoles publiques et privées et des universités publiques et privées sur toute l'étendue du territoire national à compter du vendredi 20 mars 2020 ;
- La suspension des activités culturelles et sportives de masse, les cultes religieux, et l'interdiction d'accès à la plage tout le long du littoral du pays ;
- Le bouclage des villes touchées par la pandémie ;
- Un couvre-feu de 20 heures à 6 heures à compter du 02 avril 2020 jusqu'à nouvel ordre dans toutes les villes touchées par la pandémie ; et
- La fermeture des frontières terrestres et l'interdiction de circuler entre les préfectures.

Les incidences du COVID-19 ainsi que les mesures-barrières prises par le Gouvernement pour prévenir la maladie affectent l'être, l'affectif, l'avoir du citoyen, et contribuent à la dégradation de ce qui devrait concourir à son bien-être : l'environnement. Il va sans dire que les impacts de la pandémie seront évalués des points de vue socio-économique et environnemental.

Ceci nous amène à traiter, d'une part, les éléments d'appréciation des incidences du COVID-19 aux plans social et économique (I), et, d'autre part, les éléments d'appréciation des incidences de la pandémie au coronavirus au plan environnemental (II).

I. Eléments d'appréciation des incidences du COVID-19 aux plans social et économique

Les répercussions de la pandémie liée au coronavirus n'affectent pas tous les citoyens de la même façon. Il va sans dire que les citoyens qui, avant l'apparition de la maladie, avaient une situation socio-économique peu reluisante (les pauvres) et, dans une moindre mesure, la classe moyenne ont vu leur situation rapidement s'empirer ou, du moins, se dégrader fortement. Bien que les aspects sociaux et économiques peuvent avoir des points de convergence (un fait économique peut avoir une incidence sur le vécu social et vice-versa), nous tenterons de les distinguer pour mettre en exergue chacun de ces deux aspects distinctement.

Afin de mieux apprécier l'impact du COVID-19, il nous semble judicieux, avant toute chose, de communiquer sur la situation initiale aux plans social, économique et

environnemental. Cette démarche sera adoptée dans l'analyse, dans la première partie du document.

Ainsi, nous analyserons, d'une part, la situation sociale initiale et les impacts sociaux de la crise sanitaire (A), et d'autre part la situation économique initiale et les conséquences économiques (B) de cette dernière.

A. Situation sociale initiale et impacts sociaux liés au COVID-19

Il convient de noter qu'au Togo, la protection sociale est inscrite dans la constitution du 14 octobre 1992, notamment en ses articles 11, 12, 31, 33, 34, 35, 36, 50 et 140. Cette loi fondamentale stipule la volonté du peuple togolais à créer un Etat de droit dans lequel les droits fondamentaux de l'homme, les libertés, la dignité de la personne humaine sont des conditions nécessaires au développement humain durable de tous les citoyens.

En dépit de ces bonnes intentions proclamées dans la constitution du pays, plusieurs aspects de la vie montrent que la situation sociale nationale était précaire.

1. Situation sociale initiale

Il importe, avant toute chose, de présenter quelques chiffres d'ordre socio-démographique.

En 2017, la population togolaise était estimée à 7 265 286 habitants dont 60,7% vivent en milieu rural. 20,3% de la population totale est migrante : 14,5% de la migration est interne tandis que 5,8% de la migration est internationale. Il faut faire remarquer que 70,8% des migrants migrent pour des motifs de recherche d'emploi. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (76,8%) que chez les hommes (57,5%). Il faut dire que 90,4% de migrations de jeunes de 15-35 ans ont lieu dans l'espace de l'Union Economique et monétaire ouest africaine (UEMOA³). Au plan national, 76,6% des ménages sont dirigés par des hommes⁴.

La croissance économique encourageante, enregistrée par le pays, ces dernières années, n'a, malheureusement pas eu beaucoup d'influence sur le plan social. « *A titre d'illustration, le Togo est au 166^{ème} rang sur 187 pays classés (Indicateur du Développement Humain IDH, 2016). Ceci montre que d'importants efforts restent à fournir dans bon nombre de secteurs notamment dans le domaine de la santé, de la nutrition et de l'éducation⁵ ».*

a. Au plan sanitaire

Le Pr Moustafa Mijiyawa, Ministre de la santé et de l'hygiène publique, parlant de la politique nationale de santé au Togo, le 14 juin 2019, lors d'un panel à l'occasion du forum

³ Créée le 10 janvier 1994, l'UEMOA regroupe huit Etats côtiers et sahéliens, en Afrique de l'Ouest, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA et bénéficiant de traditions culturelles communes. Il s'agit de : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et le Togo. L'UEMOA couvre une superficie de 3 506 126 km² et compte 123,6 millions d'habitants. Le taux de croissance du PIB, à prix constant, est de 6,1% en 2019. (Source : INS/C. UEMOA : RSM juin 2020)

⁴ Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération (Togo), Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Togo, 2017, p.17.

⁵ Ministère de la santé et de la promotion (Togo), annuaire des statistiques sanitaires du Togo, 2016, p15.

Togo-UE, a indiqué que : « deux problèmes essentiels affectent le système de santé : un important déficit de gestion d'une part, et une insuffisance qualitative et quantitative des équipements et des infrastructures d'autre part⁶ ». Il a aussi dit que « l'espérance de vie à la naissance est de 60 ans » au Togo.

Il faut noter que le taux de mortalité maternelle était de 401 décès pour 100,000 naissances vivantes en 2014 (loin derrière la cible de 160 pour 100 000 naissances en 2015). Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 114 ‰ sur la période 1999-2003 à 88 ‰ sur la période 2009-2013. Quant à la mortalité infantile, elle était de 49 décès pour 1000 naissances sur la période 2009- 2013 contre 60 sur la période 1999-2003⁷. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans en sous-poids est de 16%⁸. Ce qui n'est pas intéressant ; pas plus que ne l'est l'accès aux services sociaux de base resté limité : en 2017, 29 % de la population vit à plus de 5 kilomètres d'une structure de santé et 38,2 % n'a pas accès à l'eau potable⁹.

Ces résultats pourraient être sensiblement améliorés si les faiblesses présentés dans le tableau ci-après sont redressées.

Tableau 1 : difficultés liées au secteur de la santé et leurs causes ¹⁰

DIFFICULTES ENREGISTREES	CAUSES
Pénurie et faible qualité des ressources humaines dans le secteur de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre limité de personnel soignant - Répartition inégale des ressources humaines entre les différentes zones sanitaires - Absence d'évaluation des performances et de politique de formation continue du personnel
Faible niveau d'utilisation des services de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Faible attractivité des formations sanitaires publiques liée à la vétusté des locaux et plateaux techniques des services de soins - Faible disponibilité des intrants essentiels (médicaments, produits sanguins)

⁶ <http://sante.gouv.tg/node/573>, consulté le 19/08/2020

⁷ Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique, Profil de pays-Togo, 2017, p.22.

⁸ *Idem*, p.43

⁹ PNUD, <https://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/sustainable-development/in-depth.html>, consulté le 08/08/2020

¹⁰ Centre Autonome d'Etude et de Renforcement des capacités pour le Développement au Togo, Note d'analyse des impacts socio-économiques potentiels du covid-19 et des mesures de riposte, 2020, p.7-8.

	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture en matière de protection sociale pour les populations les plus vulnérables
Mobilisation insuffisante et utilisation moins optimale des ressources allouées	<ul style="list-style-type: none"> - Faible financement public du secteur de la santé - Faible efficacité et efficience dans l'allocation et l'exécution de la dépense en santé
	<ul style="list-style-type: none"> - Faible prévisibilité, harmonisation et efficacité des financements extérieurs
Faiblesse du pilotage stratégique du système de santé et du leadership du Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Non achèvement de la réforme institutionnelle et organisationnelle du département - Faible régulation du secteur et développement insuffisant des partenariats notamment publicprivé
Faible développement de la recherche en santé	<ul style="list-style-type: none"> - Faible production et diffusion de l'information stratégique - Faible culture de la recherche en santé

b. En matière de nutrition

Selon un rapport produit par la FAO, en 2010, sur les profils nutritionnels des pays, (et dont le résumé¹¹ est disponible) la consommation alimentaire au Togo est caractérisée avant tout par la faiblesse des apports protéiques et lipidiques, et parmi eux une faible proportion est d'origine animale. D'autre part, selon les chiffres des disponibilités alimentaires, environ un tiers de la population serait sous-alimentée. Le facteur alimentaire semble donc prépondérant dans le processus de malnutrition.

La même étude indique que ces derniers temps, cependant, après une période de grande instabilité économique et politique au début des années 90, la situation s'est sensiblement améliorée. Toutefois ceci ne semble pas encore se traduire sur le plan de la situation nutritionnelle car le niveau de vie reste médiocre, avec en particulier une pauvreté urbaine grandissante, tandis que l'accès à l'eau potable et aux infrastructures sanitaires demeure insuffisant.

c. Dans le domaine de l'éducation

Le taux d'alphabétisation des enfants de 15-24 ans est de 79,7 %, en 2014, le taux net de scolarisation dans le primaire est de 93,8 %, en 2017. La proportion d'écoliers commençant

¹¹ FAO, http://www.fao.org/ag/agn/nutrition/tgo_fr.stm, consulté le 23/08/2020

la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est de 93,6 en 2017, et le ratio fille-garçons au primaire est de 0,97.

Selon un rapport publié, en 2017, par l'OCDE, « *la privation de bien-être chez les jeunes concerne essentiellement les domaines de l'éducation et de l'emploi. En effet, 39 % des jeunes présentent un déficit en matière d'éducation et 34.5 % en matière d'emploi*¹² ».

Ainsi, ajoute le rapport, *malgré la normalisation progressive de la situation politique et le retour de la croissance économique, le Togo continue à faire face à d'importants défis tant sur le plan économique que social. La croissance peu inclusive ne contribue que modestement à la baisse de la pauvreté et génère même des inégalités au sein de la population. À cet égard, la situation de la jeunesse préoccupe tout particulièrement, compte tenu de son poids démographique et des défis majeurs auxquels elle est confrontée*¹³.

Cette situation délétère va être davantage fragilisée par la crise sanitaire et les mesures de prévention prises par le Gouvernement.

2. Impacts sociaux induits par le COVID-19

La crise sanitaire au coronavirus, a eu des conséquences graves sur la vie des citoyens togolais. Les incidences sont à recenser dans plusieurs aspects de la vie sociale qu'il importe d'aborder :

a. Impact sanitaire

La pandémie a occasionné, à la date du 12 octobre 2020, à 20 :10, 1949 cas confirmés, 439 cas, actif, 1461 Personnes guérie(s), 49 décès. Cette crise, loin de se limiter à l'aspect sanitaire fait ressortir des inégalités entre les gents masculine et féminine. Cette dernière subit de plein fouet les effets dévastateurs de la maladie. C'est, malheureusement, souvent le cas en temps de crises (guerres, pandémies, crises économiques, etc.), lorsque les ressources s'amenuisent et que les capacités institutionnelles sont mises à rude épreuve.

b. Séparation de proches

La pandémie a souvent éloigné les proches (certains ont fait des voyages, surtout à l'extérieur du pays, et ont été suspendus pendant plusieurs jours, voire semaines à la réouverture des routes à la circulation interurbaine ou à la réouverture de frontières pour retrouver leurs proches). Aussi, certains n'ont-ils pas pu avoir l'opportunité de prendre soin de proches en raison des procédures médicales reportées. A cause de la quarantaine, certains ont perdu un être cher sans pouvoir lui dire au revoir.

Il est à noter que l'impact du COVID-19 n'est pas le même pour tous. Les personnes qui souffrent des pires conséquences de l'infection sont celles qui souffraient de discrimination, de marginalisation et de pauvreté bien avant la pandémie. Cet impact inégal est ancré dans une réalité préexistante caractérisée par une injustice structurelle ou de graves iniquités. C'est le cas de personnes âgées, incarcérées, de travailleurs migrants, de réfugiés, de sans abri, de personnes victimes de violence domestique, de personnes vivant avec un handicap,

¹² OCDE, Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse au Togo, 2017, p.33.

¹³ *Idem*, (cf. quatrième de couverture).

de personnes souffrant de maladies chroniques telles que l'hypertension artérielle et le diabète. C'est aussi le cas de femmes. Nous nous proposons de visiter ce cas particulier.

c. Impacts sur les femmes et les filles

Les effets de la maladie sur les femmes sont multiformes et s'appliquent à plusieurs domaines, sociaux.

Il convient de noter qu'en raison de la maladie, les femmes font face à un certain nombre de contraintes liées entre autres à : la réduction des services sociaux, à l'exposition des femmes soignantes au COVID-19 et augmentation de leur stress, à l'augmentation de violences basées sur le genre, à l'apparition/résurgence de crise alimentaire, à l'insuffisance d'information appropriée, à la question de la représentation des femmes dans les instances de prise de décision, et au poids des normes sociales.

(i) Réduction des services sociaux (l'accès aux soins de santé)

Aussi bien au Togo qu'ailleurs, les femmes et les filles ressentent plus fortement les conséquences de la maladie que les hommes et les garçons. Ainsi que l'a déclaré Dr Matshidiso Moeti, Directrice régionale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique *"Nous constatons déjà que l'impact de COVID-19 sur les femmes et les filles est profond. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les confinements et cela se traduit par un accès réduit aux services de santé"*¹⁴.

En effet, en raison de l'apparition du COVID-19, la peur s'est emparée de nombre de personnes. Sauf pour des cas extrêmement graves ; les femmes rechignent à se rendre dans les centres de santé pour y recevoir des soins dont elles ont besoin. Par crainte de contracter le COVID-19, certaines femmes se sont abstenues de se rendre chez le professionnel de la santé, malgré le besoin. Pourtant, l'OMS a indiqué sur son site web qu'« *une analyse récente publiée dans le Lancet Global Health suggère qu'une réduction des services de santé maternelle de seulement 9,8 à 18,5 % pourrait entraîner jusqu'à 12 200 décès maternels supplémentaires sur six mois dans les pays à faibles et moyens revenus*¹⁵».

Les femmes préfèrent se rendre chez les tradi-thérapeutes, ou elles pensent que la probabilité est faible de s'exposer au coronavirus. D'autres, plutôt que de se rendre chez ces derniers soignants recourent à l'automédication. On peut parfaitement s'en douter, ces options ne sont, bien évidemment, pas sans risque sur leur santé.

(ii) Exposition des femmes soignantes au COVID-19 et augmentation de stress

Le personnel soignant féminin est important dans la prise en charge des malades du COVID-19. Pourtant, les conditions dans lesquelles se déroulent les opérations en rajoutent au stress des femmes : au début de la crise, en effet, les médecins ont relevé un déficit d'équipement de protection individuel. Ainsi qu'il est écrit dans un article intitulé « Face au Covid-19, les personnels soignants en Afrique sont inquiets », sur le site web de dw.com,

¹⁴ <https://www.afro.who.int/fr/news/loms-inquiete-de-limpact-de-covid-19-sur-les-femmes-et-les-filles-enafrrique>, L'OMS inquiète de l'impact de COVID-19 sur les femmes et les filles en Afrique, consulté le 25/08/2020

¹⁵ *Idem*

« Au Togo par exemple, trois médecins et une infirmière ont contracté la maladie après avoir été en contact avec des patients du Covid-19 ¹⁶».

Notons que par la suite, le gouvernement a pris les dispositions pour faciliter l'accès aux dispositifs de protection, et de matériels de soins.

Au Togo, comme ailleurs, le personnel soignant a mis en exergue l'insuffisance de communication, le bouleversement de la vie quotidienne familiale et sociale, l'absence de soutien, la crainte de contaminer un proche, l'isolement ou la stigmatisation sociale, le haut niveau de stress au travail comme des sources d'anxiété, de dépression, d'épuisement chez les femmes soignantes.

(iii) Allégation de violation de droits humains

Dans le souci de mettre en œuvre les mesures nécessaires susceptibles d'éviter la propagation de la pandémie du COVID-19 dans le pays, le Gouvernement a instauré un couvre-feu le 10 mai 2020, qui débute à 21 heures et prend fin à 05 heures du matin.

Dans cette période, le Collectif des associations contre l'impunité au Togo (CACIT) a communiqué sur 19 cas d'allégations de violation de droits de l'homme¹⁷.

Notons qu'une force spéciale anti-COVID-19 a été mise en place. Cette force n'admet pas que l'on enfreigne les préconisations liées aux mesures-barrières.

(iv) Violences basées sur le genre

Selon l'OMS, une étude récente de l'ONU Femmes a révélé que les rapports de violence contre les femmes, et en particulier de violence domestique, ont augmenté dans plusieurs pays car les inquiétudes en matière de sécurité, de santé et de finances créent des tensions et des pressions accentuées par les conditions de vie exiguës et restreintes imposées par le confinement.

Bien plus, les auteurs de l'ouvrage intitulé « les femmes ouest africaines face à la COVID, 7 réalités, 7 solutions », indiquent que la promiscuité au sein des foyers, conséquence des mesures de couvre-feu et l'arrêt des activités économiques, ainsi que la baisse des revenus, ont créé des tensions additionnelles au sein des ménages. Le document indique que ces violences sont souvent verbales (insultes), physiques ou sexuels (abus sexuels et sexistes, coups, viols conjugaux). Pour ce qui est des filles, les auteurs indiquent qu'elles sont plus exposées aux risques d'inceste et de violence sexuelles au sein du foyer¹⁸.

Il est à noter que, lors de cette crise, bon nombre les travailleuses domestiques dans les grandes agglomérations ont été licenciées. Certaines ont été gardées mais, étaient souvent envoyées faire des courses (inhabituelles) afin d'éviter à leurs employeurs un risque de contamination.

¹⁶ DW.COM : <https://www.dw.com/fr/face-au-covid-19-les-personnels-soignants-en-afrique-sont-inquiets/a-52973600>, consulté le 24/08/2020

¹⁷ <https://www.africardv.com/politic/togo-couvre-feu-19-cas-dallegation-de-violation-de-droits-delhomme/>, publié le 21/05/2020, consulté le 29/11/2020

¹⁸ Oxfam et al., Les femmes ouest africaines face à la COVID, 7 réalités, 7 solutions, 2020, p. 3.

(v) *Apparition/résurgence de crise alimentaire*

La pandémie liée au COVID-19, est responsable de l'apparition ou l'élargissement de poches de famine dans plusieurs pays dans le monde. Ceci est aussi vrai pour le Togo. En fait, les femmes sont, habituellement, celles qui permettent aux familles d'accéder à la nourriture. Elles constituent, non seulement, des forces de travail agricole, mais également sont celles qui préparent les mets.

En ce temps de crise, les femmes se sacrifient pour privilégier les enfants et les personnes âgées ; autant dire qu'elles sont les premières à pâtir de la diminution des rations alimentaires. Il faut noter que les filles sont défavorisées par rapport aux garçons dans la distribution de la nourriture. Les auteurs du document cité plus haut, Oxfam et al. (2020, p.4), faisant référence au Programme alimentaire mondial (PAM), indiquent que le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre pourrait presque doubler, pour atteindre 57,6 millions de personnes, d'ici la fin de l'année, contre 36 millions avant le début de la pandémie. Ils ajoutent que la malnutrition aigüe chez les enfants pourrait augmenter de 20%, comparée aux estimations du début d'année. Cette situation s'explique, entre autres, par les fermetures de frontières et les restrictions de mouvements qui ont eu un effet négatif sur l'alimentation du bétail. Il n'est pas surabondant d'ajouter que du fait de la hausse des prix, les rations alimentaires ont été réduites à un repas par jour, encore que la qualité des aliments a diminué.

Les fortes baisses enregistrées dans les secteurs des services et de l'agriculture indiquent que la crise toucherait sévèrement les plus pauvres et les plus vulnérables, dont en particulier, les femmes.

(vi) *Insuffisance d'information appropriée sur le COVID-19*

Durant cette crise, certaines femmes et filles n'ont pas nécessairement accès, en temps voulu, à l'information adaptée pour se protéger ainsi que leurs proches.

En effet, les canaux de l'information officielle sur le COVID-19, sa gestion et ses conséquences sont, principalement, la télévision, la presse écrite, et la radio. Or, ces canaux sont, le plus souvent, sous le contrôle du père de famille. Mais, il existe bien évidemment des cas où ces canaux d'information sont accessibles à la gent féminine. Le problème est que certaines femmes et filles (surtout en milieu rural), - et cela est valable pour certains hommes et garçons - ne maîtrisent pas forcément la langue de travail au Togo, (le français). Elles ne peuvent donc compter que sur des informations partagées dans la rue, lors des discussions ou sur les réseaux sociaux qui, à bien des égards, ne sont pas fiables. Une information conforme à la réalité est nécessaire pour régler, au mieux, cette crise. A contrario, une information erronée aggraverait les effets de la maladie.

(vii) *La question de la représentation des femmes dans les instances de prise de décision*

En tant que soignantes ou mères, les femmes participent à la gestion de la crise, dans les faits. Avec la maladie, en effet, les femmes sont davantage sollicitées, non seulement au centre de santé (pour les professionnels du même nom), mais également pour combler les pertes de revenus en raison du couvre-feu ou de perte d'emploi du conjoint, lié au coronavirus.

Le Togo a mis en place un Comité¹⁹ de crise et une Coordination²⁰ nationale de gestion de la riposte au COVID-19. Il est mis en place au niveau de chaque Préfecture, un Comité Local de Gestion de la riposte au COVID-19. Ceci dit, on peut s'interroger sur leur niveau de participation et d'influence dans le fonctionnement de ces instances en fonction de leurs occupations.

(viii) *Poids des normes sociales*

En raison des pesanteurs sociales, il n'est pas habituel de confier des postes de responsabilité élevés aux femmes et filles. Dans ces conditions, elles sont victimes de suppression d'emploi. En effet, les postes de femmes sont les plus susceptibles d'être supprimés en cas de compression pour motif de crise économique (liée à la pandémie).

Parmi les acteurs qui travaillent à l'affermissement des valeurs sociales, figurent, entre autres, les organisations de la société civile (OSC) dont les actions ont été bouleversées par les effets de la pandémie. En quels termes se déclinent les impacts du COVID-19 sur les OSC (d) de façon générale ?

d. Impact sur les organisations de la société civile

Selon une étude visant à analyser l'impact du COVID-19 sur les OSC africaines, menée par @AfricanNGOs et EPIC-Africa entre le 29 avril et le 15 mai 2020, il ressort les données suivantes, basées sur les retours de mille-quinze (1 015) OSC provenant de 44 pays africains, dont le Togo ayant participé à l'enquête :

- En matière de financement : 55,69% ont déjà subi une perte de financement, et 66,46% prévoient une perte de financement au cours des 3-6 mois suivants.
- Dans le domaine de la préparation : 84,48% ont indiqué qu'elles n'étaient pas prêtes à gérer les perturbations causées par le COVID-19 dans leurs opérations.
- En ce qui concerne la pérennité : 77,97% ont estimé que le COVID-19 aurait un impact dévastateur sur la pérennité de nombreuses OSC.
- En matière d'annulation ou de réduction des opérations : 69,34% ont dû réduire ou annuler leurs opérations alors que 54,94% estiment que cette situation va se poursuivre au cours des 3-6 mois suivants.
- S'agissant de mouvements : 73,97% ont indiqué que le COVID-19 allait entraîner des mouvements de personnel et 79,35% ont enregistré une diminution des interactions communautaires en face à face²¹.

Selon la même étude, un répondant à l'enquête a dit : « *Nos interventions sur le terrain se sont brutalement arrêtées à cause de COVID-19, cela a laissé les communautés sans aucun soutien pour les services dont elles dépendent. Nous prévoyons également une perte de revenus provenant des dons et du financement des programmes, et nous devons donc introduire des mesures de réduction des coûts*

¹⁹ Ce Comité se réunit régulièrement pour évaluer la situation et prendre les décisions qui s'imposent

²⁰ L'entité assure la coordination interministérielle de la mise en œuvre des décisions gouvernementales.

²¹ @AfricanNGOs et EPIC-Africa, Impact de la COVID-19 sur les organisations de la société civile africaines enjeux, réponses et opportunités, 2020, pp.4-5.

dans les prochaines semaines. Nous n'étions pas préparés à faire face à ces changements soudains dans notre environnement opérationnel ».

Au-delà des répercussions de la pandémie au plan social, il n'en demeure pas moins vrai que les conséquences de cette dernière sur le plan économique sont aussi saisissantes (B).

A. Situation économique initiale et conséquences du COVID-19 au plan économique

Avant de montrer les impacts économiques du COVID-19 au Togo (2), il est important de parcourir les éléments de la situation initiale en matière économique (1).

1. Situation économique initiale

Au Togo, la structure de l'économie n'a évolué que lentement. Par ailleurs, des limites subsistent au regard des objectifs de transformation structurelle. L'accumulation de capital, principal moteur de la croissance, se heurte à des limites de financement. Plusieurs des outils de soutien à la demande intérieure et extérieure génèrent des distorsions qui limitent la croissance de la productivité à long terme²².

Ainsi qu'il est indiqué dans l'annuaire des statistiques sanitaires du Togo (2016), le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) de 2013 à 2016 s'est établi à environ 5% en moyenne, soit un niveau comparable à celui de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Treizième pays le plus pauvre du monde, le produit intérieur brut par habitant en 2016 s'élève à 586,3 dollars²³. Il faut ajouter que la croissance économique a connu une tendance baissière entre 2015 et 2017 passant notamment de 5,7% en 2015 à 5% en 2016 puis à 4,4 % en 2017 du fait des tensions politiques et de la forte contraction budgétaire²⁴.

Cet annuaire rappelle que la *croissance économique a été principalement portée par la production agricole, les industries extractives et par les activités de commerce. Le Togo dispose d'un important potentiel agricole, qui représente près de la moitié du PIB du pays, et emploie 75% de la population active. S'agissant de la pauvreté, plus de la moitié de la population reste pauvre (voir tableau ci-dessous).*

Tableau 2 : Evolution des indicateurs socio-économiques clés du pays, 2015-2016²⁵

Indicateurs	2015	2016	Sources
PIB (milliards USD)	4,17	4,52	FMI, 2016
Revenu National Brut par habitant (USD)	570	602	
Taux de croissance du PIB réel	5,40%	5,30%	Banque Mondiale
Taux d'inflation annuel moyen	1,80%	2,10%	

²² République Togolaise, Plan national de développement (PND) 2018-2022, 2018, p.4.

²³ Ministère de la santé et de la protection (Togo), op.cit. p.14.

²⁴ Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération (Togo), op.cit. p14.

²⁵ Ministère de la santé et de la protection (Togo), op cit, p.15

Taux de croissance production industrielle	5,10%	5,4%	
Incidence de la pauvreté ²⁶	55,10%	58,70%	QUIBB, 2015
Indice de développement humain (IDH)	0,487	0,484	PNUD, 2015, 2016
% ménage ayant accès à de l'eau potable	61,80%	ND	QUIBB, 2015
% ménages ayant recours à la nature comme lieu d'aisance	42,90%	ND	QUIBB, 2015

Il faut rappeler que beaucoup de travailleurs opèrent dans l'informel. Ils représentent 1,4 million de personnes, soit 38 % de la population active et 88 % des travailleurs du secteur privé non agricole²⁷. Avec une capacité d'épargne souvent très réduite, ces travailleurs ont, en général, besoin de travailler chaque jour pour gagner leur vie et couvrir les besoins essentiels de leurs familles.

Le Programme des Nations-Unis pour le Développement (PNUD) note que malgré une réduction du taux de chômage de 6,5 à 3,4%, le sous-emploi a progressé de 22 à 24,9% entre 2011 et 2015. Les hommes sont touchés par ce phénomène à hauteur de 25,8% contre 24,1% pour les femmes. L'analyse spatiale montre que les actifs du Grand Lomé (29,2%) se retrouvent plus en situation de sous-emploi comparativement à ceux d'autres milieux urbains (25,3%) et du milieu rural (22,9%). Les principaux obstacles à l'emploi sont liés à l'inadéquation entre les compétences des jeunes et les besoins du marché du travail ainsi qu'au manque d'opportunités économiques²⁸.

Face à cette situation économique plus ou moins fragile du pays, quelles peuvent en être les incidences économiques du COVID-19 (2) ?

2. Impacts économiques induits par le COVID-19

L'axe 2 du Plan national du développement (PND) est dédié à une croissance économique résiliente. Il est très important dans la perspective du développement durable du pays. Autant dire que : « *Si le Plan national de développement PND 2018-2022 du Togo était un corps humain, l'axe 2 en serait la colonne vertébrale* »²⁹

Il ressort de ce document qu'entre 2006-2015, le taux moyen de croissance du PIB réel dépasse 5%, l'incidence de la pauvreté a diminué de 6,6 points de pourcentage, l'emploi a

²⁶ La pauvreté est l'état d'une personne qui manque de biens matériels. Elle s'exprime par une faible consommation, la malnutrition, le manque de capacité à répondre aux besoins de base ou à avoir accès aux services publics.

²⁷ Agence française de développement, Novissi : prévenir les impacts sociaux de la pandémie de covid-19 au Togo <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/novissi-prevenir-les-impacts-sociaux-de-la-pandemie-de-covid-19au-togo>, consulté le 25/08/2020

²⁸ PNUD, op. cit, <https://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/sustainable-development/indepth.html>, consulté le 10/08/2020

²⁹ République Togolaise, <https://autogo.tg/togo-axe-2-du-pnd-lagriculture-comme-socle-dune-croissanceeconomique-resiliente/>, consulté le 08/09/2020

connu des progrès notables et l'indice de développement humain s'est amélioré. En dépit de ces progrès notables, des défis importants persistent en termes d'inégalités sociales et spatiales, de faiblesse du système productif national, de ressources humaines et de gouvernance³⁰.

Ces défis ont pris de l'ampleur, notamment en matière économique, suite à l'apparition de la pandémie liée au coronavirus. Les incidences sont recensées à plusieurs niveaux : fragilisation/perte d'emploi et perte de revenus (au niveau individuel) ; effets sur les activités des entreprises du secteur privé et baisse des recettes de l'Etat.

1 Fragilisation/perte d'emplois, baisse de revenus des individus, et augmentation du taux de chômage

Le monde entier a enregistré des pertes d'emplois qui laissent tout observateur pantois. En effet, l'Organisation internationale du travail (OIT), dans un rapport intitulé « *Le COVID et le monde du travail* », publié le 23 septembre 2020, a estimé que la baisse concernant les revenus du travail serait de 10,7 %, soit 3 500 milliards de dollars (2 990 milliards d'euros), pendant les trois premiers trimestres de 2020, par comparaison à la même période en 2019³¹.

Au Togo, selon les résultats d'enquête de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), les pertes d'emplois sont enregistrées et par conséquent, des baisses de revenus ont été notées.

On constate que, « *dans le contexte actuel de pandémie de COVID-19, l'indice national harmonisé des prix à la consommation a décliné de 0,8% en août 2020 par rapport à son niveau de juillet 2020. Cette évolution est portée par la baisse enregistrée pour les prix des fonctions de consommation « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » de 2,1%, « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » de 0,5% ; « communication » de 0,2% et « transports » de 0,1%. Par contre, les prix ont progressé de façon moindre pour les fonctions de consommation « restaurants et hôtels » (+0,1%), « biens et services divers » (+0,1%), « santé » (+0,1%), « loisirs et culture » (+0,2%) et « enseignement » (+0,1%)³²».*

La perte de revenus consécutive à celle des emplois ou à la dégradation des conditions de réalisation du travail a réduit, de façon substantielle, la capacité des travailleurs à :

- Pouvoir offrir à leurs foyers la ration alimentaire moyenne requise de 2 500 kcal/jour ;
- Acheter des produits d'assainissement et de nettoyage appropriés, conformément aux mesures de barrière ;
- Acheter régulièrement des masques faciaux.

³⁰ République Togolaise, op. cit, p.1.

³¹ Le Monde, [³² Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques \(INSEED\), Indice national harmonisé des prix à la consommation \(INHPC\) pour les pays membres de l'UEMOA Togo, p.1, août 2020](https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/09/23/le-covid-19-entraîne-des-pertes-importantes-d-emploi-et-derevenus_6053316_3234.html#:~:text=Dans%20un%20rapport%20publi%C3%A9%20mercredi,la%20m%C3%AAme%20p%C3%A9riode%20en%202019, consulté le 25/08/2020.</p></div><div data-bbox=)

Si la situation est intenable pour ceux qui exercent un emploi, la situation est encore plus difficile pour ceux qui en recherchent. En effet, plusieurs milliers de jeunes sortent des universités, de centres de formation technique et de centres d'apprentissage et comptent rejoindre le rang des travailleurs quand cette crise a fait son apparition. Du coup, leurs espoirs de trouver un emploi se sont dissipés, car rares sont les institutions et sociétés qui peuvent embaucher en ce moment. La conséquence est que le taux de chômage risque d'augmenter.

Les effets de la crise sanitaire ont fait des ravages au sein des entreprises du secteur privé. (b), comme on peut le voir dans les prochaines lignes.

2 Baisse des revenus des entreprises privées

Il est légitime de s'interroger sur la façon dont les entreprises du secteur privé sont affectées par la crise sanitaire. Sur ce sujet, on peut se référer à l'étude menée par Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT).

- Impact du COVID-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises du secteur privé

En effet, le rapport de cette étude suggère que près de 54% des entreprises recensées ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires entre janvier 2020 et février 2020, bien qu'aucun cas de COVID-19 n'ait été détecté dans le pays. Cette baisse résulterait de la baisse des relations d'échanges entre ces entreprises et les pays touchés par la pandémie sur cette période. Les branches du commerce et de l'agriculture sont les plus touchées par cette baisse à hauteur respectivement de 58,3% et 56,3%³³.

Cette baisse s'est poursuivie le mois suivant : entre février et mars 2020, plus de 92% des entreprises ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires. La baisse du chiffre d'affaires serait donc d'autant plus grande que la crise perdure³⁴.

L'un des secteurs les plus affectés est celui de l'hébergement en raison de la fermeture des frontières et de l'instauration de couvre-feux. Le nombre de touristes avait sensiblement diminué. Selon les chiffres, plus de 55% des entreprises qui opèrent dans le secteur de l'hébergement et la restauration ont perdu plus de 75% de leur chiffre d'affaires³⁵.

- Impacts du covid-19 sur l'emploi des entreprises du secteur privé

Tout comme pour les chiffres d'affaires des entreprises, les incidences de la maladie ont investi le champ des emplois de ces dernières.

Il ressort de l'étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo que jusqu'alors près de 62% des entreprises du secteur privé togolais ont gardé la totalité de leurs salariés malgré les difficultés liées au COVID-19. Ce constat peut s'expliquer par les contraintes en matière de licenciement, le sentiment de confiance des entreprises à une reprise prochaine rapide des activités, le choix d'éviter les coûts de rotation et ceux liés à des éventuels

³³ Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), Effets de la crise sanitaire liée au COVID-19 sur les activités du secteur privé togolais, 2020, p.26.

³⁴ *Idem*, p.27

³⁵ *Ibidem*, p.30

nouveaux recrutements. En revanche, plus de 37% des entreprises ont réduit leur nombre de salariés avec un pic dans la branche industrie, mines et BTP (47%). La mesure concernant l'interdiction de rassemblement de plus de 15 personnes a contraint plusieurs entreprises de cette branche à réduire son personnel ou simplement à suspendre les travaux en cours par mesure de prudence.

Dans l'ensemble, les problèmes auxquels la pandémie a exposé les entreprises du secteur privé togolais sont entre autres : la baisse des ventes, les difficultés d'approvisionnement, le problème d'accès au financement, la baisse de la production et les difficultés d'acheminement des marchandises³⁶.

Au-delà des personnes physiques et des entreprises du secteur privé, les effets de la pandémie ont été fortement ressenties au niveau des revenus de l'Etat (c).

3 *Baisse des revenus de l'Etat*

Le Plan national de développement (PND) 2018-2022 a pour objectif global de « *transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social* ³⁷ ». Cet objectif devra concourir à une vision claire : « *faire du Togo une nation à revenu intermédiaire économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouverte sur le monde* ». Le Togo comptait, en fait, mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région (axe stratégique 1) ; développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives (2) et consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion (axe stratégique 3).

Seulement, avec la survenance de la pandémie, des pans entiers du développement économique ont été mis à rude épreuve. Comment atteindre l'objectif général défini, lorsqu'une économie fondée, entre autres sur le transport aérien ne peut plus être opérationnel parce que les frontières aériennes ont été fermées, pendant plusieurs mois ? Le port maritime a vu ses recettes chuter en raison de la réduction drastique des transactions.

Les activités des entreprises privées ont décliné, ou se sont arrêtées. En effet, pour limiter la propagation du virus, le Gouvernement, le 1^{er} avril 2020, a déclaré l'état d'urgence sanitaire pour une durée de trois mois, avec l'interdiction des regroupements et déplacements, la mise en place d'un couvre-feu de 19h et 06h du matin et le bouclage des zones les plus touchées, dont le Grand Lomé (capitale togolaise et banlieues).

Quand bien même ces mesures ont eu des effets bénéfiques pour limiter la transmission du Covid-19, elles ont privé l'Etat d'énormes sources de recettes (taxes et redevances), conduisant, ainsi, à une détérioration significative du déficit budgétaire.

A l'inverse, les dépenses de l'Etat ont augmenté pendant la même période. En effet, le gouvernement togolais dès le 8 avril 2020 et pour toute la durée de l'état d'urgence

³⁶ Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, op.cit, p.32

³⁷ République Togolaise, op. cit, p. xii

sanitaire, a mis en place un programme appuyé par l'Agence Française de Développement (AFD), dénommé Novissi, signifiant « entraide », en Ewe, une des langues locales. Ce programme d'aide sociale versée sur les portefeuilles électroniques de ses bénéficiaires vise à assister les personnes les plus vulnérables et assurer une relance de l'économie après la crise.

Concrètement, à l'aide de leurs téléphones, les citoyens se sont inscrits au programme et, s'ils sont éligibles, reçoivent 12 250 FCFA par mois (soit 35 % du SMIC) pour les femmes et 10 500 FCFA par mois (soit 30 % du SMIC) pour les hommes.

Sur le plan strictement sanitaire, l'Etat a consacré des moyens pour habilitier un centre hospitalier pour accueillir et soigner les personnes touchées par le COVID-19. Ainsi qu'il a été reporté sur le site web de l'OMS Afrique, le Gouvernement a réalisé des travaux de rénovation du Centre Hospitalier Régional Lomé Commune (CHR Lomé Commune). En effet, en conseil des ministres, le 21 mars 2020, le Gouvernement a pris la décision de dédier cet Hôpital Régional à la prise en charge des maladies infectieuses y compris le COVID 19. Les travaux de rénovation ont été financés entièrement par le Gouvernement Togolais.

Pour adapter le CHR aux exigences de la prise en charge des patients atteints de COVID19, de profondes rénovations ont été entreprises de façon graduelle avec une bonne identification des différentes zones et du circuit de sécurité. Ainsi, toute l'aile Sud du CHR avec une capacité de 75 lits a été totalement rénovée et équipée y compris en matériel de réanimation, selon les normes de l'OMS. Aussi pour augmenter la capacité de prise en charge, des tentes et conteneurs ont été installés et aménagés. Le test des équipements est en cours afin d'y transférer les patients au plus tard le mercredi 22 avril 2020 et poursuivre la rénovation et l'équipement de la seconde aile³⁸. Quelques semaines plus tard, les travaux ont été achevés.



Extension des infrastructures avec les tentes et conteneurs
des photos : OMS Togo

Salle de réanimation :source

En dehors de ces mesures, le Gouvernement a pris le 1^{er} avril 2020, des mesures visant la gratuité pour une période de 03 mois de l'eau et l'électricité pour les tranches sociales, ou encore la réduction des frais de branchements pour l'eau de 75 à 25 000 FCFA.

De plus, des mesures spécifiques pour soutenir la production agricole et assurer l'autosuffisance alimentaire ont été prises, tout comme celles en soutien à la

³⁸ OMS, Togo, <https://www.afro.who.int/fr/news/togo-riposte-au-covid-19-le-chr-lome-communerenove-pour-assurer-une-prise-en-charge-de>, publié le 17/04/2020, consulté le 12/08/2020.

consommation, la production, la sauvegarde de l'emploi, l'allègement financier en ce qui concerne les modalités d'obtention du titre foncier, ou la situation fiscale des entreprises.

L'ensemble de ces actions de l'Etat, et d'autres encore, ont eu un impact sur l'économie du pays. Dans un article publié sur le site web de Togo First, entreprendre au Togo, intitulé Les impacts économiques du COVID-19 pour le Togo et ses voisins de l'UEMOA (Etude), il est indiqué qu'au Togo, le ministre Sani Yaya, le patron des finances, concédait récemment : « *L'activité est ralentie, et le taux de croissance économique va certainement être impacté.* », en confirmant notamment un ralentissement « *de l'ordre de la moitié pour l'instant* ».

Alors que le pays tablait sur environ 5,3 % de croissance pour 2020 ; actuellement, cette prévision « *tournerait autour de 2,1 à 2,5%* », selon le ministre. De quoi infléchir le mouvement haussier de l'économie du pays, amorcé depuis 2017³⁹.

Après avoir évalué les incidences socio-économiques de la pandémie liée au coronavirus, il sied de se tourner vers la nature, pour appréhender les conséquences que la maladie a provoquées du point de vue environnemental (II).

II. Eléments d'appréciation des incidences de la pandémie au coronavirus au plan environnemental

Avant de mesurer les incidences de la crise sanitaire sur l'environnement (2), il importe d'abord, de résumer, en quelques lignes, la situation de référence en matière d'environnement (1).

A. Situation environnementale initiale

Au lieu d'aborder tous les aspects liés au domaine de l'environnement, nous allons circonscrire notre description à seulement quelques éléments qui nous permettront d'apprécier plus tard les répercussions que le COVID-19 a causées à l'environnement. Ces éléments sont relatifs à la couverture forestière, au climat, aux pollutions.

1. Couverture forestière

Les écosystèmes forestiers du Togo se regroupent en trois grandes catégories à savoir les formations forestières naturelles, les plantations forestières et agro-forestières, et les aires protégées et les forêts communautaires.

Aux termes de l'inventaire forestier national effectué par le Togo de 2015 à 2016, le pays a une couverture forestière de 24,24% du territoire. Les résultats donnent un potentiel ligneux faible de 54,42 m³ /ha et une faible présence des peuplements de grands diamètres. En utilisant la même méthodologie pour la cartographie des forêts, la couverture forestière

³⁹ Togo First, entreprendre au Togo, intitulé Les impacts économiques du Covid-19 pour le Togo et ses voisins de l'UEMOA (Etude), <https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/0804-5302-lesimpacts-economiques-du-covid-19-pour-le-togo-et-ses-voisins-de-luemoa-etude>, publié le mercredi, 08/04/2020 , à 15:55, consulté le 12/08/2020

de la période 1976–1984 a été estimée à 25,30%. Ces résultats indiquent une perte des surfaces forestières de 4,2% en 30 ans⁴⁰.



Parc Fazao, photo VivAfrik.com



Pression sur les forêts à la recherche du bois-énergie, Les Amis de la Terre-Togo

2. Climat

Le Togo, situé entre 6 et 11°N et 0 et 1°40 E, a une superficie de 56 600 km². Limité à l'ouest par le Ghana, à l'est par le Bénin, au sud par l'Océan Atlantique et au nord par le Burkina Faso, il est caractérisé par un régime tropical soudanien au Nord à régime unimodal avec en moyenne 850 mm à 1400 mm de pluie/an et le régime tropical guinéen au Sud, à régime bimodal de 1000 mm à 1600 mm de pluies/an. La température moyenne est de 28°C dans les zones septentrionales, de 27°C dans la zone côtière et varie entre 24°C et 26°C dans les autres zones. L'humidité relative moyenne est également élevée dans les zones méridionales (73 à 90%), mais faible dans les régions septentrionales (53% à 67%). La vitesse moyenne du vent est de 1,93 m/s et la durée moyenne de l'insolation est de 6 heures 37 minutes par jour. L'évapotranspiration moyenne est de 1 540 mm/an. Au cours des 45 dernières années, il est constaté une diminution de la pluviométrie et du nombre de jours de pluies, ainsi qu'une augmentation de la température. En outre, le ratio Pluviométrie/Évapotranspiration Potentielle qui est l'indice d'aridité est également en baisse, témoignant de la tendance à l'assèchement du climat⁴¹.

Le Togo subit de plein fouet les conséquences de l'érosion côtière, à un rythme d'évolution rapide, avec des vitesses variant entre 5 et 15 m/an. Ce constat fait suite à la construction du barrage d'Akosombo (1965), au Ghana, la construction d'ouvrages maritimes, notamment le Port autonome de Lomé (en 1968) et du fait de l'importance des interventions humaines dans la zone côtière. Ce phénomène provoque de sérieux problèmes aux aménagements existants et aux projets de développement en zone côtière.

⁴⁰ Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (du Togo), Niveau de référence pour les forêts du Togo, p.1.

⁴¹ République Togolaise, Troisième communication nationale sur les changements climatiques, 2015, p. xiv,



Les manifestations de l'érosion côtière au Togo

Source Africa top success

source : République Togolaise

3. *Les pollutions*

Il existe plusieurs sources de pollutions au Togo. Nous traiterons de quelques-unes.

Les déchets miniers phosphatés occasionnent la pollution marine. L'impact environnemental du rejet dans la mer des déchets miniers issus du traitement des phosphates de Hahotoké-Kpogamé a été étudié. Les résultats des analyses chimiques montrent de fortes concentrations des éléments Cd (2-44 mg/kg), Cr (1 15-753 mg/kg), Cu (22-184 mg/kg), Ni (19-281 mg/kg), V (38-329 mg/kg), Sr (179-643 mg/kg), Pb (22-176 mg/kg), Zn (60-632 mg/kg) et du Zr (18-8928 mg/kg) dans la fraction < 63 um des sédiments marins côtiers ⁴². L'exploitation de phosphate contamine l'eau de consommation, infeste l'air. Bon nombre de populations riveraines ont les dents colorées (café ou jaune sale). Cela affecte les organismes, et réduit l'espérance de vie.

Les cimenteries sont également source de pollution de l'air. Elles sont également sources d'émission de gaz à effet de serre. Il en est de même pour le trafic de véhicules. Le parc de véhicules grossit ; la combustion du carburant dans les moteurs, surtout usagés, est source de danger. Certains utilisent du carburant de mauvaise qualité, qui affecte la santé.

La pollution par les plastiques est une réalité poignante au Togo. Pour circonscrire le phénomène, un décret présidentiel, en date du 5 janvier 2011, a été pris interdisant la production, l'importation, la distribution et la commercialisation des sachets et emballages plastiques non biodégradables au Togo⁴³. Malheureusement, ces sachets continuent par être utilisés par les citoyens au quotidien.

⁴² GNANDI K. Les déchets miniers phosphatés, source de la pollution marine au Togo, p.2.

⁴³ Décret N° 2011-003/PR fixant les modalités de gestion des sachets et emballages plastiques au Togo,



Dépotoir sauvage à Lomé source Togo First



Face à l'ampleur du phénomène
GADDI-Togo procède au nettoyage.
Source <https://doingbuzz.com>

Les cours d'eau et rivières sont souvent pollués par les rejets domestiques. Pourtant, plusieurs personnes, notamment en milieu rural continuent de s'alimenter à partir de ces sources qui provoquent de nombreuses maladies. Selon l'enquête du questionnaire des indicateurs de base de bien-être au Togo (enquête QUIBB 2011), 47,2% des ménages jettent leurs ordures dans la nature, 21,2% sur des dépotoirs sauvages et entre 4,5% et 18,2% au dépotoir autorisé grâce au mode d'enlèvement porte à porte particulièrement à Lomé (75,4%).

Cette situation de référence étant présentée, nous pouvons nous intéresser aux conséquences de la pandémie sur l'environnement.

A. Impacts environnementaux induits par le COVID-19

Plusieurs formes de dégradation de l'environnement sont enregistrées depuis que la pandémie a fait surface. On peut mentionner entre autres : l'accaparement de terres et l'ouverture de carrières de sable illégales, la pollution par les cache-nez, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée à l'utilisation d'internet. Il faut aussi relever que du fait de l'apparition de la pandémie, la question écologique reléguée au second plan.

1. Accaparement de terres et ouverture de carrières de sable illégales

En raison de la crise sanitaire, les ressources financières s'amenuisent, la précarité se généralise, et les populations survivent difficilement. Cette situation devient une aubaine pour des opérateurs économiques qui achètent, à vil prix, des terrains agricoles à des gens qui ploient sous le poids de la misère.

Dans la préfecture de Vo des sociétés ont acquis, à prix dérisoire, des hectares de terres pour y ouvrir des carrières de sable, en contradiction aux politiques environnementale, agricole, de sécurité physique de personnes (à cause des fosses dues aux carrières).

Depuis 60 ans, la préfecture subit les contrecoups de l'extraction de phosphate : déplacement de populations, perte de terres, pollution de rivières, maladies, conflits sociaux.

Aujourd'hui, la biodiversité locale continue de s'éroder. Or, les chercheurs trouvent un lien entre les maladies, les forêts et leur destruction. Le 7 décembre 2016, dans la revue Science Advances, une étude confirme cette thèse, et explicite les mécanismes sous-jacents. La destruction de la biodiversité dans le Vo est une source d'aggravation de la fragilité des populations face au COVID-19.



Ancienne carrière non remblayée



Nouvelle carrière de sable

Carrières de sable dans la préfecture de Vo, photo ONG ATBEP

2. Pollution par les cache-nez

L'une des mesures-barrières contre le COVID-19 est le port de masque (cache-nez). Le port systématique de masques pour tous les agents de santé dans tous les centres de santé du pays, a été de rigueur dès le 20 avril 2020. Cela est devenu pareil pour tous, le 9 juin 2020. Il sied de remplacer sa bavette par une nouvelle qui est propre et sèche, lorsque celle que l'on porte devient humide ou sale. Il est conseillé de changer le masque au moins une fois dans la journée. Depuis que le Togo a rendu obligatoire le port systématique du masque dans les espaces publics, et préconisé le lavage régulier des mains, aucune stratégie particulière de gestion de ces masques et des eaux de lavage n'a été proposée ni par le ministère chargé de l'environnement, ni par celui chargé de la santé. Ces cache-nez, après usage sont jetés dans la nature, par certaines personnes. Ceci entraîne des dégâts au niveau des ouvrages d'assainissement : insalubrité, pestilence, putréfaction.

Autant d'effets négatifs sur l'environnement qui se répercutent par ailleurs sur les hommes et leur santé (ces déchets peuvent être porteurs de risques pathogènes). Jetés dans les caniveaux ou les toilettes, ils se retrouvent dans les systèmes de traitement et peuvent boucher des tuyaux ou endommager certains équipements. Un autre désagrément est la pollution visuelle. Il n'est pas rare de voir sur les trottoirs, les dépotoirs, en coin de rue, les cours d'écoles, des masques usagés. Ce qui crée un désagrément visuel. Ceci pose le problème de la gestion de déchets engendrés par les masques jetables. Sur le sujet, l'OMS écrit que : « *l'élimination sauvage des masques peut entraîner une augmentation du volume des déchets dans les lieux publics, présentant un risque de contamination des préposés au nettoyage des*

*rues et des risques pour l'environnement*⁴⁴ ». Les masques nous protègent contre le COVID-19 ; nous devrions nous aussi protéger l'environnement !

En prenant l'exemple de la France, pour préserver l'environnement, limiter la propagation du COVID-19 et protéger les agents de collecte, le ministère de l'Écologie mène une campagne pour sensibiliser les usagers. Dans ladite campagne, le ministère indique, voire recommande une démarche en trois étapes pour éviter la pollution et la contamination. Il s'agit donc de jeter les masques chirurgicaux, gants, mouchoirs usagés et autres lingettes dans un sac-poubelle dédié et résistant, disposant d'un système de fermeture. Le sac, une fois rempli, il doit être soigneusement refermé et conservé 24 heures avant d'être jeté dans la poubelle des ordures ménagères, et en aucun cas dans la poubelle des déchets recyclables⁴⁵.



Masque délaissée dans la rue, photo Darius

On sait que certains de ces masques sont faits à base de nylon, de polypropylène, de polyester, etc. La décomposition naturelle complète des déchets de ces produits prendra plusieurs dizaines, voire centaines d'années.

3. Augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée à l'utilisation d'internet

Parmi les mesures de limitation de la propagation du virus prises par le gouvernement, certaines ont eu pour conséquence de réduire les activités sources d'émission de gaz à effet de serre. Parmi elles, on peut noter la suspension de toutes les liaisons aériennes en provenance des pays à haut risque ; la fermeture de toutes les écoles publiques et privées et des universités publiques et privées sur toute l'étendue du territoire national ; le bouclage des villes touchées par la pandémie. Pendant ces moments, le télétravail est promu. Les écoles étant fermées, les jeunes ont beaucoup utilisé l'internet pour faire des recherches ou pour se divertir. Les professionnels dans différents domaines ont réalisé des conférences en ligne à travers les webinaires. Or, la hausse considérable de l'utilisation d'Internet

⁴⁴ OMS, Conseils sur le port du masque dans le cadre de la COVID-19 : Orientations provisoires, 2020, p.10.

⁴⁵ DANSOU Kokou Mivoïn, La gestion des masques COVID-19, p.13, 2020.

correspond aux émissions de gaz carbonique, car Internet utilise fortement énergie et serveurs.

Il convient de noter que le Gouvernement a lancé une plateforme digitale⁴⁶, dans le cadre des voyages, qui permet aux voyageurs entrant et sortant du Togo, d'effectuer en ligne, les procédures d'immigration et sanitaires nécessaires pour voyager en toute sécurité. La plateforme permet de payer les frais liés au test Covid-19 avec différents moyens de paiement digitaux sécurisés (Cartes bleues : Visa et Mastercard ; mobile money : T-Money et Flooz). Une application mobile de traçage de contacts a été développée par le Gouvernement. Dénommée TOGO SAFE, l'application déjà disponible dans l'App Store et bientôt sur Play Store et dans l'App Gallery, utilise la fonction Bluetooth du téléphone de son utilisateur pour l'alerter lorsqu'il a été en contact avec une personne testée positive au Coronavirus. Aussi a-t-il lancé un programme⁴⁷ de crédit digital, à taux zéro, par lequel l'Etat, en partenariat avec les banques et les opérateurs de téléphonie mobile Togocom et Moov Togo, octroie un prêt aux petits exploitants agricoles, pour l'achat d'intrants (semences, engrais, pesticides, inoculum) et la location d'équipements agricoles.

Une autre mesure digitale prise en riposte au COVID-19 est un programme⁴⁸ de transferts monétaires versés via mobile money. Par ce mécanisme, un revenu de remplacement a été mis à disposition de plus de 560 000 Togolais, acteurs du secteur informel et ayant perdu ou risquant de perdre leur revenu en raison des mesures prises par le Gouvernement (couvre-feu, bouclage de certaines villes, interdiction de certaines activités, etc.) pour lutter contre la propagation du coronavirus.

La prévision d'émission de CO₂ dans les mois suivants pourrait drastiquement augmenter si le rythme d'utilisation du numérique continue de s'accroître à cause de la pandémie.

4 Question écologique reléguée au second plan

Depuis son apparition, il ne se passe pas un jour sans que la maladie liée au COVID-19 ne soit évoquée. La question est abondamment discutée. Elle est au menu des médias, non seulement pour sensibiliser les citoyens, mais aussi pour faire la situation de l'évolution de la pandémie, au quotidien et informer sur les perspectives de vaccin. Ceci étant, les autres sujets, y compris ceux relatifs à l'environnement sont presque occultés, de l'actualité. Ainsi, la question liée au coronavirus a pris le pas sur un sujet de plus long terme tel que le réchauffement climatique. La gestion de la pandémie est devenue la priorité du Gouvernement. Si tant est que cela est logique, il n'en demeure pas moins vrai que cela réduit l'attention que l'on devrait accorder au réchauffement climatique, considéré à raison comme urgence climatique.

De plus, les conférences internationales qui devraient se tenir dans le cadre des conférences des parties (organe décisionnel chargé de contrôler la mise en œuvre d'un traité

⁴⁶ <https://numerique.gouv.tg/ouverture-des-frontieres-aeriennes-voyage-gouv-tg-lance-pour-digitaliser-lagection-des-voyageurs-a-laeroport-de-lome/>, consulté, le 27/08/2020

⁴⁷ <https://numerique.gouv.tg/lancement-de-yolim-un-programme-de-credit-digital-a-taux-zero-au-profitdes-agriculteurs-togolais/>, consulté, le 27/08/2020

⁴⁸ <https://numerique.gouv.tg/riposte-covid-19-novissi-le-togo-et-la-france-ensemble-pour-soutenir-lesecteur-de-linformel/>, consulté, le 27/08/2020

international) sur les accords multilatéraux en matière d'environnement n'ont pas pu se tenir. Certaines réunions sur les questions environnementales ont été tenues en ligne, si elles n'ont pas été purement et simplement reportées. Or, une réunion en ligne ne permet pas des négociations de couloir entre participants, elle n'offre pas l'occasion aux ONG et associations de faire leur plaidoyer et lobbying auprès des négociateurs en faveur d'une justice environnementale.

La crise sanitaire liée au coronavirus est l'une des plus graves qu'ait connu l'humanité, et ses implications aux plans socio-économique et environnemental sont nombreuses. Pour les juguler, des mesures hardies doivent être prises. Ces mesures doivent associer à la fois les entités extérieures et nationales. Quelles sont les approches vers une relance juste et équitable ? C'est la question à laquelle nous allons tenter de répondre dans cette deuxième partie de la réflexion.

**DEUXIEME PARTIE : MESURES EN FAVEUR D'UNE RELANCE JUSTE ET
EQUITABLE**

La vie sociale va-t-elle reprendre et s'améliorer ? Comment éviter de sacrifier le sanitaire, sur l'autel de l'économique ? Comment organiser la reprise des activités sans compromettre notre environnement ? ce sont autant de questions essentielles qui demandent des réponses radicales mais pertinentes. Nous devons partir du principe que la société actuelle a montré ses limites. Il faut modifier les paradigmes de développement présents. Il faut une ligne stratégique forte et lisible par tous, laquelle requiert une adhésion populaire.

Pour cela, nos propositions en faveur d'une relance juste et équitable seront inspirées des principes pour une reprise juste⁴⁹, élaborée par la Fédération de Les Amis de la Terre International⁵⁰.

Cela doit passer par des transformations aux plans social (I), économique (II) et environnemental (III).

I. Mesures sociales pour une relance juste et équitable

Les mesures d'ordre social que nous suggèrent les conséquences de cette crise sanitaire doivent reposer, fondamentalement, sur l'idée force ci-après :

Favoriser la réalisation des droits par le peuple souverain

Les activités de développement initiées par le gouvernement sont censées concourir au bien-être de la population. Pour cela, l'effort de tous les jours doit aller dans le sens du renforcement de la participation populaire et de l'appropriation des dynamiques de coconstruction de l'édifice national. Cette construction démocratique doit être au service des droits et des besoins des populations pour l'amélioration de la qualité de vie. Nous savons que plus de la moitié de la population togolaise était en situation de pauvreté avant la crise sanitaire, et que la situation s'est fortement dégradée avec elle. Il importe de susciter l'adhésion populaire à la relance, à la reconstruction.

L'Etat doit veiller à ce que les multinationales ne fassent pas prospérer leurs intérêts au détriment des droits humains au moment où le gouvernement a pour priorité la gestion de la pandémie. Les droits des peuples doivent être protégés en toute circonstance.

Il faut imposer des limites au pouvoir des entreprises qui tendent à remettre en cause le droit à un environnement sain⁵¹. Le respect du droit des communautés au consentement préalable, libre et éclairé sur les projets les concernant est crucial.

⁴⁹ Les Amis de la Terre International, <https://www.foei.org/fr/actualites/reprise-juste-crise-covid-19>, consulté le 15/08/2020. Les Amis de la Terre International estime qu'il faut, de toute urgence une « reprise juste », fondée sur la justice environnementale, sociale, de genre et économique, pour traiter les conséquences de la crise du COVID-19 de manière exhaustive. En effet, ce réseau d'ONG estime que la crise du COVID-19 est le résultat d'un système économique qui fait passer les profits avant l'environnement et les droits des populations. Les crises socio-écologiques interconnectées et systémiques que nous connaissons actuellement - climatique, alimentaire, hydrique, économique, de la biodiversité, et des soins - et cette pandémie mondiale du coronavirus partagent les mêmes causes profondes : un système capitaliste, patriarcal et raciste conçu pour l'accumulation du capital et la mondialisation néolibérale impulsée par les entreprises.

⁵⁰ Il s'agit du plus grand réseau mondial d'organisations environnementales de base avec 73 groupes membres nationaux et quelques 5000 groupes locaux d'activistes sur tous les continents.

⁵¹ République Togolaise Constitution de la IV^e République, adoptée par référendum le 27 septembre 1992 promulguée le 14 octobre 1992, révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002. Article 41 : « Toute personne a droit à un environnement sain. L'Etat veille à la protection de l'environnement ».

Ainsi que l'a dit le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, dans une Note de synthèse : l'impact de la COVID-19 sur l'Asie du Sud-Est, le 30 juillet 2020, le relèvement de l'Asie du Sud-Est reposera sur quatre priorités, et à notre avis, ces propositions devraient convenir au Togo :

- e. *S'attaquer aux inégalités* sur le plan des revenus, des soins de santé et de la protection sociale et prévoir donc des plans de relance...
- f. *Réduire la fracture numérique*, pour ne laisser aucune personne et aucune communauté de côté, dans un monde chaque jour plus connecté.
- g. *Rendre l'économie plus verte*, créer des emplois d'avenir et dé-carboniser l'économie, qui dépend encore trop du charbon, et d'autres industries dépassées.
- h. *Défendre les droits humains*, protéger l'espace civique et promouvoir la transparence, éléments qui font tous partie intégrante d'une riposte efficace.

Ces mesures doivent favoriser la promotion de l'égalité des genres et la lutte contre la montée des violences de genre, et faire participer les femmes à tous les aspects des plans de relance. « Cela permettra d'atténuer les effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes, une des meilleures façons de garantir un relèvement durable, rapide et inclusif, pour tous⁵² ... ».

Ces dispositions sociales seules ne seront pas suffisantes à favoriser un développement à long terme face au COVID-19, d'où la nécessité de promouvoir des mesures économiques pour une relance juste et équitable (II).

II. Mesures économiques pour une relance juste et équitable

Pour notre part, une relance économique juste et équitable devra avoir comme base :

L'abandon du néolibéralisme et de l'austérité, au profit de politiques et mesures fondées sur la justice économique, en prenant en compte les limites écologiques.

En effet, la pandémie a aggravé les crises structurelles sociales (inégalités de genre, inégalités sociales, etc.) et environnementales (crise climatique, pollutions de tous genre, érosion de la biodiversité, etc.) déjà existantes et nous ouvre les yeux sur les insuffisances du modèle économique en vigueur. En fait, on ne peut opérer meilleur choix que de changer un système qui ne fonctionne pas (tel que le néolibéralisme) pour la grande majorité, et de rendre à l'Etat son rôle fondamental de garant de la réalisation des droits des populations.

L'Etat devra donc adopter des politiques économiques hardies pour répondre à la crise du COVID-19 et à ses répercussions. Le débat sur le rôle de l'Etat en tant que garant du bien commun, du soin pour la vie doit être réaffirmé et exalté.

L'Etat doit mettre les services publics et les secteurs économiques clefs sous son contrôle dans l'intérêt des communautés locales. Cela permettra de garantir l'accessibilité des services publics (notamment la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement, les transports, l'énergie, l'éducation et les services de soin) à toute la population, de façon équitable et universelle.

⁵² OMS, <https://news.un.org/fr/story/2020/07/1074151>, publié le 30/07/2020, consulté le 28/08/2020

Les privatisations profitent de l'épargne des travailleurs, l'Etat doit, au contraire, créer des emplois décents qui garantissent des conditions de non-exploitation à tous les travailleurs, et pour garantir un revenu qui permette aux classes travailleuses de supporter les conséquences socio-économiques de la pandémie.

L'Etat doit veiller à ce que les financements publics contribuent à la justice climatique, au droit à la terre, à la souveraineté alimentaire, à l'agroécologie, à la gestion collective de la biodiversité et à la gestion communautaire des forêts.

Les financements de programmes de relance et de dépenses publiques exigent des réformes en profondeur, instaurant des systèmes fiscaux justes, dans lesquels la plus grande partie des impôts est payée par les riches particuliers et les entreprises, et non par les travailleurs. En cela, Il nous faut tirer des leçons de la crise financière de 2008, pendant laquelle les inégalités se sont creusées et les grandes entreprises ont continué à faire des profits et à gagner en puissance tandis que les classes moyennes et travailleuses en ont subi les conséquences.

Les financements doivent favoriser une redistribution de la richesse, et l'émancipation des femmes, des enfants, des personnes âgées, des malades et des personnes ayant des besoins spécifiques.

Les entreprises qui reçoivent des financements publics ou bénéficient d'exemptions fiscales ne doivent pas reverser de dividendes à leurs actionnaires tant que ces financements ne sont pas remboursés, et qu'elles ne se sont pas engagées à un retrait progressif de leurs activités polluantes (de l'environnement). Le Gouvernement doit mettre fin aux négociations nocives sur le commerce et l'investissement qui visent à ancrer davantage le pouvoir économique et politique des multinationales aux dépens du Sud, et à réduire la marge de manœuvre politique de l'Etat, dont nous avons cruellement besoin pour résoudre la crise.

Par ailleurs, il doit mener des évaluations sur les accords existants et leurs répercussions, et initier des procédures d'annulation lorsqu'il est prouvé que ces accords nuisent à l'environnement et aux droits des populations.

Un nouveau système économique axé sur les contextes régionaux et locaux, et sur la base des relations commerciales équitables, devra être promu. Il est important de démanteler les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) qui permettent aux entreprises de poursuivre des États en justice pour des mesures ou politiques conçues pour protéger les populations avant, pendant et après le COVID-19.

Afin de garantir la justice aux populations et des règles contraignantes aux multinationales, le gouvernement doit s'engager en faveur d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et les autres entreprises en matière de droits humains. Un tel instrument doit mettre fin à l'impunité des multinationales et permettre d'obtenir justice pour les personnes affectées par des violations des droits humains. Le gouvernement doit aussi s'engager à mettre en place des législations contraignantes ambitieuses au niveau national sur les sociétés transnationales et les droits humains.

Hormis ces mesures d'ordre social et économique, des propositions qui tiennent compte des préoccupations environnementales seront abordées (III).

III. Mesures environnementales pour une relance juste et équitable

Les activités socio-économiques ont des répercussions directes ou indirectes sur la nature. Une crise telle que celle du COVID-19 a, de son côté, montré combien l'environnement est fragile et peut subir des atteintes liées au comportement humain, lorsque ce dernier est confronté à des problèmes d'ordre existentiel.

Pour se remettre de la pandémie, quelques réflexions à forte sensibilité environnementale méritent d'être menées. Il s'agit de penser un *changement systémique transformateur en faveur du climat, de l'alimentation, de la biodiversité, entre autres*.

Il est nécessaire de restaurer le lien entre nos sociétés et la nature et les systèmes écologiques. Une reprise juste et saine exige une réponse à la crise de la perte de la biodiversité, des forêts et des autres écosystèmes dans le monde. Il faut éviter de nouvelles destructions, car c'est la déforestation et la pression sur les écosystèmes qui sont à l'origine de la pandémie. A cette fin, les droits collectifs des populations locales doivent être reconnus, appliqués et respectés, pour maintenir leurs pratiques ancestrales de gestion collective des territoires. La gestion communautaire des forêts doit être soutenue par l'Etat.

Il est prouvé, scientifiquement, que les forêts sous contrôle des peuples autochtones et des communautés locales présentent un meilleur degré de conservation et un taux plus élevé de biodiversité que les forêts préservées par des mécanismes conventionnels de protection (comme les parcs nationaux). De plus, ce type de pratiques garantit de meilleures conditions alimentaires et sanitaires pour ces peuples. Une reprise juste appelle des politiques qui substituent au système alimentaire basé sur une agriculture industrielle polluante, la souveraineté alimentaire, en soutenant l'agriculture paysanne et familiale et la production agro-écologique. Ces politiques doivent prévoir des mécanismes de soutien des prix, des programmes d'achat publics et des mesures de contrôle de l'offre et de la demande. Le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire doit primer sur les accords de commerce.

Il faut abandonner progressivement l'utilisation des pesticides chimiques dans l'agriculture qui ont divers effets adverses sur la santé, tels que l'affaiblissement des systèmes immunitaires, et qui menacent les écosystèmes. Une reprise juste implique une économie ancrée dans une société dans laquelle l'énergie, les transports, les communications, le logement, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la santé, les soins et la sécurité sociale sont reconnus comme des droits et sont accessibles à tous à travers les services publics, financés par un système fiscal juste.

Il faudra se départir d'une économie dépendante des combustibles fossiles. Cela implique la transformation d'un système à énergies polluantes, basé sur les entreprises, en un système, aux mains de l'Etat et des communautés, basé à 100% sur les énergies renouvelables, qui garantisse l'accès à l'énergie pour tous et à coût abordable. Cela suppose d'investir dans une énergie renouvelable, adaptée aux contextes locaux et nationaux, sans danger pour le climat, abordable et à faible impact.

Une reprise juste doit contribuer à une transition juste vers une souveraineté énergétique, dans laquelle les droits des populations sont au centre, en particulier les droits des travailleurs, des femmes, des communautés paysannes et des pêcheurs.

CONCLUSION

La maladie infectieuse actuelle constitue, pour le Togo, un défi majeur. Elle a des répercussions humainement coûteuses, socialement paralysantes et économiquement dangereuses.

Au plan social, on note des incidences sanitaires, y compris les pertes en vies humaines, la séparation de proches, des impacts sur les femmes et les filles, et sur les organisations de la société civile.

Au plan économique, le Togo a connu la fragilisation/perte d'emploi, la baisse de revenus des individus, l'accroissement du taux de chômage, la baisse de revenus des entreprises privées, ainsi que la baisse des revenus de l'Etat.

En matière d'environnement, les impacts relevés vont de l'accapement de terres et ouverture de carrières de sable illégales, à la pollution par les cache-nez, en passant par l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée à l'utilisation d'internet, la relégation de la question écologique au second plan.

Afin de réduire les adversités de la pandémie sur la société humaine et l'environnement, il est nécessaire de réorienter les paradigmes de développement du pays.

Les axes de ce remodelage stratégique suggèrent des actions qui, non seulement réitèrent les messages de sensibilisation sur la pandémie, mais aussi favorisent un plan de changement transformateur (relance) au triple point de vue social, économique et environnemental.

Ainsi, dans le domaine social, il conviendra de favoriser le plein exercice de ses droits par le peuple souverain. Ceci implique la promotion de l'égalité des genres, la participation inclusive de toutes les couches sociales, et la lutte contre la montée des violences. Il s'agira aussi de renforcer l'appropriation des dynamiques de co-construction de l'édifice national. Cette construction démocratique doit être au service des besoins des populations pour l'amélioration de leur qualité de vie. Pour ce faire, la vigilance de l'Etat visant à ce que les multinationales ne fassent pas prospérer leurs intérêts au détriment des droits humains au moment où le Gouvernement essaie de contenir la pandémie doit être de mise.

S'agissant du secteur économique, un point d'honneur sera mis sur l'abandon du néolibéralisme et de l'austérité, au profit de politiques et mesures fondées sur la justice économique, en prenant en compte les limites écologiques. Plus concrètement, le plan de relance devra réaffirmer et exalter le rôle de l'Etat en tant que garant du bien commun, et du soutien à une vie décente aux citoyens. La politique économique doit garantir aux contribuables l'accessibilité aux services publics (notamment la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement, les transports, l'énergie, l'éducation et les services de soin) à toute la population, de façon équitable et universelle.

Pour ce qui concerne les enjeux environnementaux, les piliers de l'action doivent reposer sur un changement systémique transformateur en faveur du climat, de l'alimentation, de la biodiversité, entre autres. Ainsi, renforcer le lien entre la société et les systèmes écologiques devient un impératif.

L'autre nécessité est de trouver un lien cohérent entre les trois domaines dans lesquels des approches de solution viennent d'être suggérés. Il ne devait pas y avoir des points de cloisonnement entre ces centres d'intérêt, mais plutôt un pont, une passerelle pour l'atteinte, au plus vite, des objectifs de développement durable, voire mieux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- République Togolaise Constitution de la IV^e République, adoptée par référendum le 27 septembre 1992 promulguée le 14 octobre 1992, révisée par la loi n°2002-029 du 31 décembre 2002.
- Décret N° 2011-003/PR fixant les modalités de gestion des sachets et emballages plastiques au Togo, 2011
- République Togolaise, Troisième communication nationale sur les changements climatiques, 2015, 136 p
- GNANDI K. Les déchets miniers phosphatés, source de la pollution marine au Togo, 19 p
- Ministère de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (du Togo), Niveau de référence pour les forêts (NRF) du Togo, 55 p
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), Indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC) pour les pays membres de l'UEMOA Togo, août 2020, 6 p
- République Togolaise, Plan national de développement (PND) 2018-2022, 2018, 159 p.
- OCDE, Examen du bien-être et des politiques de la jeunesse au Togo, 2017, p.33, 135 p.
- Nations Unies, Commission Economique pour l'Afrique Profil, Profil de pays-Togo, 2017, 45 p
- Centre Autonome d'Etude et de Renforcement des capacités pour le Développement au Togo, Note d'analyse des impacts socio-économiques potentiels du covid-19 et des mesures de riposte, 2020, 21 p.
- Ministère de la Planification du Développement et de la Coopération (Togo), Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) Togo, 2017, 238 p.
- Ministère de la santé et de la protection (Togo), annuaire des statistiques sanitaires du Togo, 2016, 312 p.

Ouvrages spéciaux

- OMS, Conseils sur le port du masque dans le cadre de la COVID-19 : Orientations provisoires, 2020, 18 p.
- DANSOU Kokou Mivoïn, La gestion des masques COVID-19, p.13, 2020, 15 p.
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), Effets de la crise sanitaire liée au COVID19 sur les activités du secteur privé togolais, 2020, 56 p.
- Agence française de développement, Novissi : prévenir les impacts sociaux de la pandémie de covid-19 au Togo
- @AfricanNGOs et EPIC-Africa, Impact de la covid-19 sur les organisations de la société
- Oxfam et al., Les femmes ouest africaines face à la COVID, 7 réalités, 7 solutions, 2020, 7 p.

Webographie

- UNDP, www.undp.org/content/undp/fr/home/Coronavirus.html, consulté le 08/08/2020
- OMS, <https://news.un.org/fr/story/2020/07/1074151>, publié le 30/07/2020, consulté le 28/08/2020
- Les Amis de la Terre International, <https://www.foei.org/fr/actualites/reprise-juste-crisecovid-19>, consulté le 15/08/2020. .
- <https://numerique.gouv.tg/ouverture-des-frontieres-aeriennes-voyage-gouv-tg-lance-pourdigitaliser-la-gestion-des-voyageurs-a-laeroport-de-lome/>, consulté, le 27/08/2020

- <https://numerique.gouv.tg/lancement-de-yolim-un-programme-de-credit-digital-a-taux-zero-auprofit-des-agriculteurs-togolais/>, consulté, le 27/08/2020
- <https://numerique.gouv.tg/riposte-covid-19-novissi-le-togo-et-la-france-ensemble-pour-soutenir-lesecteur-de-linformel/>, consulté, le 27/08/2020
- OMS, Togo, <https://www.afro.who.int/fr/news/togo-riposte-au-covid-19-le-chr-lome-communerenove-pour-assurer-une-prise-en-charge-de>, publié le 17/04/2020, consulté le 25/08/2020.
- Togo First, entreprendre au Togo, intitulé Les impacts économiques du Covid-19 pour le Togo et ses voisins de l'UEMOA (Etude), <https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/08045302-les-impacts-economiques-du-covid-19-pour-le-togo-et-ses-voisins-de-luemoa-etude>, publié le mercredi, 08/04/ avril 2020 , à 15:55, consulté le 12/08/2020,
- PNUD, <https://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/sustainable-development/indepth.html>, consulté le 11/08/2020
- République Togolaise, <https://autogo.tg/togo-axe-2-du-pnd-lagriculture-comme-socle-dune-croissanceeconomique-resiliente/>, consulté le 08/09/2020
- Le Monde, https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/09/23/le-covid-19entraîne-des-pertes-importantes-d-emploi-et-de-revenus_6053316_3234.html#:~:text=Dans%20un%20rapport%20publi%C3%A9%20me rcredi,la%20m%C3%A9me%20p%C3%A9riode%20en%202019
- <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/novissi-prevenir-les-impacts-sociaux-de-la-pandemie-decovid-19-au-togo>, consulté le 25/08/2020
- <https://www.africardv.com/politic/togo-couvre-feu-19-cas-dallegation-de-violation-de-droits-delhomme/>, publié le 21/05/2020, consulté le 22/08/2020
- <https://www.afro.who.int/fr/news/loms-inquiete-de-limpact-de-covid-19-sur-les-femmes-et-lesfilles-en-afrique>, L'OMS inquiète de l'impact de COVID-19 sur les femmes et les filles en Afrique, consulté le 29/08/2020
- DW.COM : <https://www.dw.com/fr/face-au-covid-19-les-personnels-soignants-en-afrique-sontinquiets/a-52973600>, consulté le 24/08/2020
- FAO, http://www.fao.org/ag/agn/nutrition/tgo_fr.stm, consulté le 23/08/2020
- PNUD, <https://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/sustainable-development/indepth.html>, consulté le 08/08/2020
- <http://sante.gouv.tg/node/573>, consulté le 19/08/2020